

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'étudier l'objet suivant:

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts pour que le canton mette fin à l'isolement, voire à l'exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l'économie domestique

C'est par une courte majorité de 5 voix contre 4 que la décision de la majorité de la commission s'est faite. La minorité, composée de Mme Martine Fiora-Guttmann et MM. François Brélaz, Guy-Philippe Bolay et Philippe Grobéty, rapporteur, vous propose d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Le postulat met le doigt sur un problème humain qui est relevé par tous les commissaires. C'est sur les moyens à mettre en place pour résoudre ce problème que les avis divergent. Il est à relever que la législation en matière de travailleurs clandestins donne toutes les compétences à la Confédération. Les démarches entreprises par le canton doivent donc être faites dans ce cadre bien précis pour avoir une chance d'aboutir. Les considérations humaines doivent aussi tenir compte de la politique de migration que nous devons gérer.

Pour pouvoir présenter un dossier solide à Berne, il faut respecter des conditions très strictes. Le Conseil d'Etat fait son possible pour régulariser le maximum de personnes sans-papiers. En allégeant ou raccourcissant les procédures, nous n'atteindrions pas les résultats espérés et notre canton risquerait de perdre un peu de sa crédibilité en la matière.

Les clandestins dans l'économie domestique sont souvent engagés car ils ne coûtent pas cher. Il est utopiste de penser que les aider à régulariser leur situation résoudrait le problème car d'autres viendraient les remplacer. C'est malheureusement la loi de l'offre et de la demande qui provoque le phénomène des sans-papiers. Il faudrait pouvoir agir du côté des employeurs, mais nous savons que c'est très difficile.

Les expériences montrent que très peu de clandestins demandent à être régularisés et la peur d'être renvoyé n'est pas la seule raison. En effet, un projet pilote permettant aux sans-papiers de présenter un dossier anonyme a été initié par la commission fédérale des étrangers en collaboration avec les cantons. Cette expérience a été un échec et a été arrêtée après une année à cause du nombre très faible de dossiers présentés.

Un commissaire qui fait partie de la majorité a relevé qu'il n'était pas satisfait du rapport du Conseil d'Etat mais que le discours de M. Leuba l'a convaincu et que ses explications auraient dû faire partie du rapport. Les explications du chef du Département de l'intérieur sont venues éclairer des points du rapport, mais nous sommes d'avis qu'il est suffisant et que la voie choisie par le Conseil d'Etat pour traiter ces dossiers est la bonne.

La création d'une structure cantonale permettant un examen anonyme des dossiers n'atteindrait pas l'effet escompté. En effet, une telle structure risquerait d'inciter des sans-papiers à aller de l'avant dans leurs démarches sur des faits partiels car elle n'aurait pas les moyens de contrôler si une situation négative ou une condamnation lui a été cachée. Il y aurait inévitablement des polémiques le jour où un dossier serait admis comme pouvant être proposé à Berne par la commission mais refusé par le SPOP.

La politique humanitaire, telle que pratiquée par le canton, est gérable à moyen terme et ce qu'il est possible de faire est entrepris. De plus, le canton de Vaud est déjà en avance sur la plupart des autres cantons qui sont plus stricts.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts pour que le canton mette fin à l'isolement, voire à l'exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l'économie domestique.

Lausanne, le 12 février 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Grobéty*